Règlement offre Parrainage
MARCHE INDIVIDUEL

Structure organisatrice

La Mutuelle Ensemble dont le siège social est sis 2 Boulevard Jacques Monod - 84000 Avignon, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité et Immatriculée à l'INSEE sous le numéro 313 385 882, organise une offre de parrainage.

Article 1 : MODALITES DE PARTICIPATION

La Mutuelle Ensemble organise une offre de parrainage dédiée aux adhérents du marché individuel ou collectif (obligatoire ou facultatif).

Cette opération consiste pour un membre de la Mutuelle Ensemble, appelé « parrain », à recommander à une autre personne-sans autre intermédiaire un contrat en complémentaire santé à titre individuel dans l'une de ces garanties spécifiques suivantes :

- GAMMA
- LEO
- TEO
- HOP

En adhérant à ce contrat, cette personne devient « filleul »

Article 2 : DUREE DE L'OPERATION

L'offre parrainage prend effet pour les adhésions à compter du 01/09/2021 au 31/12/2021.

Elle se renouvelle par tacite reconduction annuellement chaque 1er janvier.

La Mutuelle Ensemble se réserve le droit d'annuler cette opération sans préavis.

Article 3 : MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE PARRAINNAGE

Les adhérents pourront parrainer un ou plusieurs filleuls dans le cas d'une nouvelle adhésion à l'une des garanties ci-dessus précitées.

Ce fonctionnement est un système tripartite. Une récompense sera versée à une association partenaire à chaque parrainage validé.

On entend par « parrain » une personne adhérente à l'une des garanties ci-dessus précitées.

Sont exclus de la présente offre, les salariés et les administrateurs de la mutuelle participante.

On entend par « filleul » un nouveau prospect présenté par un « parrain » remettant aux conseillers mutualistes un justificatif (coupon de parrainage).
Il sera renseigné :

Pour le filleul : Nom / Prénom / Mail / Téléphone/code postal

Pour le parrain : Nom / Prénom / Mail / Téléphone/numéro adhérent

On entend par « association partenaire » l'association définie par notre convention de partenariat.

Les membres d'une même famille ayant le même numéro d'adhérent sont considérés comme un seul « filleul », ou un seul parrain.

Il doit s'agir pour le filleul, de sa première adhésion à l'une des garanties spécifiques mentionnées dans l'article 1, ce qui implique que le transfert d'un adhérent d'une section à une autre ne lui permet pas de devenir « filleul ».

D'une manière générale, un adhérent peut parrainer un membre de sa famille.

Un adhérent peut parrainer l'enfant sortant de son contrat famille s'il adhère à une des garanties spécifiques mentionnées dans l'article 1.

Article 4 : VALIDATION DES PARRAINAGES

Sont exclues de l'offre parrainage, toutes les adhésions ne respectant pas les dispositions prévues par les articles 1 et 3 du présent règlement.

Article 5 : AVANTAGES DU PARRAIN / DU FILLEUL/ DE L'ASSOCIATION PARTENAIRE

Pour le parrain : 25 euros en carte cadeau par parrainage.carte Illicado – entreprise française -
Réseau important d'enseignes partenaires
Cartes livrées inactives et personnalisables ; carte utilisable en magasin et sur internet,
validité des cartes : 2 ans
Un adhérent peut parrainer un maximum de 10 filleuls par année civile.

Pour le filleul : 1 mois de cotisation santé offerte. La gratuité s'appliquera sur le dernier mois calendaire. Cette gratuité est cumulable avec les campagnes promotionnelles en cours dans la limite de deux mois de cotisations offertes.

Pour l'association partenaire : il sera versé un don de 5 euros par parrainage validé.

Article 6 :

Le règlement de l'offre parrainage du marché individuel est disponible dans le réseau d'agences et peut également être adressé par courrier sur simple demande à : Mutuelle Ensemble, 2 Boulevard Jacques Monod - 84000 Avignon.

Le Règlement de parrainage est consultable également sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.mutuelle-ensemble.fr/bibliotheque/mf84/File/Reglement_parrainage_Mutuelle_Ensemble_310821.pdf

Article 7 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Protection des données à caractère personnel

- Entité du Responsable de traitement :

La Mutuelle Ensemble dont le siège social est sis 2 Boulevard Jacques Monod - 84000 Avignon, recueille certaines de vos données personnelles dans le cadre d'un parrainage sur la base légale de l'intérêt légitime.

- Catégories de données traitées :

Le Responsable de traitement recueille les données personnelles nécessaires au bon déroulement de l'offre de parrainage à savoir : le nom, le prénom, le mail, le numéro de téléphone et le code postal.

Ces données seront notamment nécessaires à la prise de contact avec le filleul.

Le responsable de traitement prend toutes les mesures nécessaires à la protection et à la sécurité de vos données personnelles conformément à la règlementation sur la protection des données personnelles.

- Destinataires des données :

Les destinataires de vos données sont les personnes intervenantes au présent parrainage. Plus précisément le service communication ainsi que les conseillers en agence et les Directeurs régionaux de la Mutuelle.

- Durée de conservation des données

Vos données personnelles sont conservées jusqu'à l'issue de l'opération de parrainage.

Pour les Filleuls qui seront devenus adhérents de la Mutuelle, la durée de conservation des données personnelles est celle appliquée aux adhérents.

- Droits des participants

Conformément à la loi Informatique du 6 Janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles (UE) n°2016/679 du 27 Avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de à la portabilité de vos données et du droit de retirer votre consentement. Vous pouvez exercer ces droits en adressant une demande par écrit avec copie de la pièce d'identité du demandeur au service de

Protection des données Personnelles - La Mutuelle Ensemble dont le siège social est sis 2 Boulevard Jacques Monod - 84000 Avignon ou par mail à l'adresse suivante : dpo@mutuelles-entis.fr.

Vous bénéficiez aussi du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour davantage d'informations, retrouvez notre politique de confidentialité sur https://www.mutuelle-ensemble.fr/page-politique-protection-des-donnees-personnelles-7.php

Article 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'offre parrainage du marché individuel implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.